RÈGLEMENT GRF 2027

L'événement

1 L'ORGANISATEUR

Le Grand Raid du Finistère® est un événement de course à pied en nature organisé par l'association Grand Raid du Finistère, association régie par la loi du 1er juillet 1901.

- Siège social : 11, allée Nathalie Lemel, 29000 Quimper
- N° RNA : W292007734 — N° SIREN/SIRET : 911 016 954 00024
- Représentant légal : François Hinault, Président
- Contact : contact@grandraiddufinistere.bzh

Dans le présent règlement, l'expression « l'Organisation » désigne l'association organisatrice du Grand Raid du Finistère.

2 Présentation de l'édition 2027

L'édition 2027 du Grand Raid du Finistère se déroule le vendredi 17 et le samedi 18 septembre 2027 sur la Presqu'île de Crozon (Finistère). Le village GRF, site central de l'événement (retrait des dossards, dépôt des sacs, arrivées, remises des prix), est installé au Centre nautique de Telgruc-sur-Mer.
Le GRF Legend est organisé tous les trois ans : il n'a pas lieu en 2027. Sa prochaine édition est prévue en 2029.

Épreuve	Distance	Dénivelé positif	Départ	Lieu de départ	Places
GRF173 (solo)	173 km	3 550 m D+	Vendredi 17 sept. 16h00	Centre nautique de Telgruc-sur-Mer	400
GRF173 Relais (4 coureurs)	173 km	3550 m D+	Vendredi 17 sept. 17h00	Centre nautique de Telgruc-sur-Mer	100 équipes
GRF92	92 km	2 100 m D+	Samedi 18 sept. 6h30	Espace nautique de Lanvéoc	500
GRF18	18 km	300 m D+	Samedi 18 sept. 10h00	Plage de Sainte-Anne-la-Palud	500
GRF56	56 km	1 200 m D+	Samedi 18 sept. 12h30	Port de Camaret-sur-Mer	500
Courses enfants scolaires	CP – CE – CM	—	Vendredi 17 sept. 14h30	Centre nautique de Telgruc-sur-Mer	Écoles
Courses enfants	390 m à 1 480 m	—	Samedi 18 sept. 16h30 à 17h45	Centre nautique de Telgruc-sur-Mer	150

2

Présentation de l'édition 2027 (suite)

Toutes les épreuves adultes arrivent au Centre nautique de Telgruc-sur-Mer.
L'Organisation se réserve le droit de modifier les parcours, horaires, lieux de départ ou d'arrivée, points de ravitaillement, barrières horaires ou tout autre élément de l'événement pour des raisons de sécurité, d'autorisation administrative, de météo, de force majeure ou d'organisation. Ces modifications ne donnent pas lieu à remboursement.

3

Protection de l'environnement

Le Grand Raid du Finistère se déroule sur la Presqu'île de Crozon, zone de protection intense et à forts enjeux environnementaux. Y organiser un tel événement est une chance et une responsabilité pour chaque participant.

1. L'événement est organisé en partenariat étroit avec les 12 communes traversées et la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon. Ce partenariat engage l'Organisation et chaque participant dans une démarche d'éco-responsabilité exemplaire.
2. L'ensemble des actions de l'Organisation est conduit dans le respect des exigences du développement durable, en lien avec les gestionnaires des espaces protégés traversés.
3. Afin de protéger les sentiers, les bâtons sont interdits sur toutes les épreuves.
4. Aucun gobelet jetable n'est distribué : chaque coureur doit disposer de son écocup personnelle.
5. Il est strictement interdit d'abandonner des déchets en dehors des zones prévues. Tout manquement est sanctionné conformément au barème de l'article 26.

Participation et inscriptions

4

Conditions générales de participation

La participation à l'événement implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.
Chaque participant reconnaît :

- être suffisamment entraîné pour l'épreuve choisie ;
- être en bonne condition physique ;
- connaître les risques liés à la course à pied en nature, en semi-autonomie ou en autonomie, de nuit et sur parcours non balisé ;
- respecter les consignes de sécurité ;
- accepter les décisions de l'Organisation, des secours, des médecins et des officiels de course.

L'Organisation se réserve le droit de refuser le départ ou de mettre hors course tout participant dont l'état physique, le comportement ou l'équipement présenterait un risque pour lui-même, pour les autres participants, pour les bénévoles ou pour le bon déroulement de l'événement.

5

Conditions d'âge

L'âge s'apprécie au jour de l'épreuve.

Épreuve	Âge minimum le jour de l'épreuve
GRF173 (solo)	18 ans révolus
GRF173 Relais (chaque relayeur)	18 ans révolus
GRF92	18 ans révolus
GRF56	18 ans révolus
GRF18	16 ans révolus
Courses enfants	Selon les tranches d'âge de l'article 10

6

Documents obligatoires (licence ou PPS)

Pour participer à une épreuve chronométrée, chaque participant majeur doit fournir sur Nextrun, avant le dimanche 5 septembre 2027 à 23h59 :

- soit une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Running, ou toute licence FFA permettant la pratique de la course à pied en compétition) en cours de validité le jour de l'épreuve ;
- soit un PPS (Parcours Prévention Santé) délivré par la FFA sur pps.athle.fr, en cours de validité le jour de l'épreuve.

Aucun autre document (certificat médical, licence d'une autre fédération) n'est accepté.
Pour les participants mineurs du GRF18 (16 et 17 ans) :

- une licence FFA en cours de validité, ou l'attestation de réponse au questionnaire de santé du sportif mineur, remplie avec le représentant légal ;
- et une autorisation parentale signée par le représentant légal.

Lors de l'inscription, chaque participant doit obligatoirement renseigner sur Nextrun le numéro du téléphone portable qu'il emportera en course et les coordonnées d'un contact d'urgence.
Un message de rappel est adressé aux coureurs par Nextrun environ trois mois avant l'épreuve. Toute inscription dont les justificatifs obligatoires ne sont pas validés au dimanche 5 septembre 2027 à 23h59 pourra être refusée, sans remboursement.

7

Calendrier et modalités d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur la plateforme Nextrun (https://www.nextrun.fr). Aucune inscription sur place n'est possible.

Étape	Date	Concerne
Inscriptions prioritaires des bénévoles du GRF 2026	Du lundi 4 au vendredi 8 janvier 2027	Toutes les courses, sans limite de dossards
Ouverture du SAS d'attente	Samedi 9 janvier 2027 à 11h30	Toutes les courses
Ouverture générale et tirage au sort	Samedi 9 janvier 2027 à 12h00	Toutes les courses, même jour et même heure
Clôture des inscriptions	Dimanche 5 septembre 2027 à 23h59	Toutes les courses

7

Calendrier et modalités d'inscription (suite)

Inscriptions prioritaires des bénévoles : les bénévoles de l'édition 2026 peuvent s'inscrire sur la course de leur choix, selon les modalités qui leur sont communiquées par l'Organisation.

Ouverture générale par file d'attente aléatoire : à partir de 11h30, les coureurs se connectent sur Nextrun et entrent dans un SAS d'attente. À 12h00, un tirage au sort attribue un ordre de passage aléatoire à toutes les personnes présentes dans le SAS, qui ont toutes la même chance. Les coureurs sont ensuite invités à s'inscrire dans cet ordre, dans la limite des places disponibles. Une connexion après 12h00 place le coureur en fin de file. L'heure de connexion entre 11h30 et 12h00 ne donne aucun avantage.

Accès direct : les coureurs justifiant d'un UTMB Index supérieur à 700 peuvent s'inscrire sans passer par le tirage au sort, sur toutes les courses, selon les modalités publiées sur le site officiel et dans la limite des places disponibles.

Dossards réservés : l'Organisation se réserve le droit d'attribuer des dossards hors tirage au sort (presse, partenaires, invitations, vainqueurs de l'édition précédente invités à remettre leur titre en jeu).

L'inscription n'est définitive que lorsque le formulaire est complet, le paiement effectué, les justificatifs obligatoires transmis et validés, et le présent règlement accepté.

8

Tarifs, options et prestations incluses

Les tarifs sont uniques pour tous les participants, sur toute la période d'inscription. Les frais de service de la plateforme Nextrun restent à la charge du participant.

Épreuve	Tarif
GRF173 (solo)	190€
GRF173 Relais	250 € par équipe
GRF92	100€
GRF56	70€
GRF18	25€
Courses enfants	Gratuites

8

Tarifs, options et prestations incluses (suite)

Options payantes proposées à l'inscription :

Option	Tarif	Épreuves concernées
Navette vers le départ (article 15)	5€	GRF92, GRF56, GRF18
Balise de géolocalisation (article 18)	25€	GRF173, GRF173 Relais, GRF92, GRF56
T-shirt GRF 2027	39€	Toutes
Pack photo	20€	Toutes
Assurance annulation Meetch (article 12)	Selon tarif Meetch	Toutes

Le dossard comprend :

- la participation à un événement sur un territoire d'exception ;
- le dossard et le système de chronométrage ;
- un lot remis au retrait du dossard (sauf GRF18) ;
- une médaille finisher (article 29) ;
- les sacs de base vie fournis par l'Organisation pour le GRF173 et le GRF92 (article 14).

9

GRF173 Relais

Le GRF173 Relais se court par équipe de quatre coureurs, sur le parcours du GRF173, à l'exception du dernier tronçon qui ne passe pas par Saint-Hernot.

Tronçon	Du	Au	Distance	D+
Relais 1	Telgruc-sur-Mer (départ)	Base vie de Dinéault	36 km	840 m
Relais 2	Base vie de Dinéault	Base vie de Lanvéoc	45 km	1050 m
Relais 3	Base vie de Lanvéoc	Base vie de Camaret-sur-Mer	37 km	600 m
Relais 4	Base vie de Camaret-sur-Mer	Telgruc-sur-Mer (arrivée)	55 km	1180 m

Composition des équipes :

- Équipe Hommes : quatre hommes ;
- Équipe Femmes : quatre femmes ;
- Équipe Mixte : au moins une femme et au moins un homme.

Chaque relayeur doit avoir 18 ans révolus le jour de l'épreuve et fournir son propre justificatif (article 6). Un coureur ne peut courir qu'un seul tronçon.

Passage de relais : il s'effectue obligatoirement dans la zone de relais matérialisée de chaque base vie, par la transmission du dossard de l'équipe. C'est la seule exception autorisée à la règle du dossard porté par une seule personne. Les relayeurs rejoignent leur zone de relais par leurs propres moyens.

Abandon ou hors délai : en cas de blessure, d'abandon ou d'arrivée d'un relayeur en dehors d'une barrière horaire, les coéquipiers suivants peuvent courir leur tronçon, mais l'équipe est classée hors classement.

Changement d'équipier : autorisé via Nextrun jusqu'au dimanche 5 septembre 2027 à 23h59, sous réserve que le nouveau relayeur remplisse les conditions des articles 5 et 6. Le changement ne doit pas modifier la catégorie de l'équipe, sauf accord de l'Organisation.

10



Courses enfants

Courses scolaires — vendredi 17 septembre 2027 à 14h30, Centre nautique de Telgruc-sur-Mer : courses réservées aux écoles de la Presqu'île de Crozon, en trois formats (CP, CE, CM). Les écoles s'inscrivent directement auprès de l'Organisation (contact@grandraiddufinistere.bzh).
Courses enfants — samedi 18 septembre 2027, Centre nautique de Telgruc-sur-Mer : gratuites, sans classement, sur inscription obligatoire sur Nextrun, dans la limite de 150 places au total.

Tranche d'âge	Départ	Distance
14-15 ans	16h30	1 480 m
12-13 ans	16h45	1 480 m
10-11 ans	17h00	740 m
8-9 ans	17h15	740 m
6-7 ans	17h30	680 m
4-5 ans	17h45	390 m

L'inscription est réalisée par le représentant légal de l'enfant et vaut autorisation parentale. Un parent ou représentant légal doit obligatoirement être présent sur le site pendant toute la durée de la course de son enfant.
Retrait des dossards au stand de retrait des dossards jusqu'à midi et ensuite à la boutique GRF au village, jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course.

11



Cession de dossard, bourse aux dossards et changement de course

Toute cession de dossard en dehors de la bourse aux dossards officielle est strictement interdite. Aucun coureur ne peut vendre, donner ou échanger son dossard autrement. Toute personne courant avec le dossard d'un autre participant est disqualifiée et ne peut prétendre à aucune couverture liée à l'inscription, ni à aucun classement, ni à aucune récompense.

Bourse aux dossards : elle ouvre sur Nextrun dès qu'une course est complète et ferme le dimanche 5 septembre 2027 à 23h59. Le coureur cédant est remboursé de 80 % du prix de son inscription, déduction faite des frais Nextrun. Les options souscrites (navette, balise, T-shirt, pack photo, assurance) ne sont pas remboursées.

Changement de course : autorisé via Nextrun jusqu'au dimanche 5 septembre 2027 à 23h59, dans la limite des places disponibles. Vers une course plus chère, le coureur paie la différence. Vers une course moins chère, la différence n'est pas remboursée.

Report : aucun report d'inscription sur une édition ultérieure n'est possible.

12



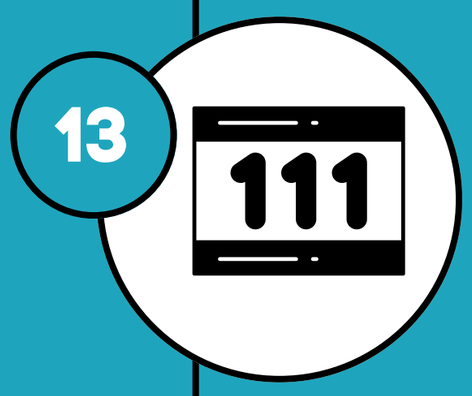
Annulation par le participant et assurance annulation

Sans assurance annulation, aucun remboursement n'est effectué, quel que soit le motif de l'annulation, y compris sur présentation d'un certificat médical.
Les participants ayant souscrit l'assurance annulation Meetch lors de l'inscription peuvent être remboursés aux conditions définies par l'assurance :

- sans justificatif : 70 % du montant des droits d'inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service Nextrun) ;
- avec justificatif (selon les conditions présentées lors de la souscription) : 100 % du montant des droits d'inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service Nextrun).

La demande de remboursement se fait via l'interface dédiée accessible depuis le contrat d'assurance. Pour toute question : contact@meetch.io.

Avant la course



Retrait des dossards

Le retrait des dossards a lieu au village GRF, Centre nautique de Telgruc-sur-Mer, sur deux plages d'ouverture : vendredi 17 septembre 2027 de 12h00 à 22h00 et samedi 18 septembre 2027 de 8h00 à 12h00. Chaque épreuve doit respecter les créneaux suivants :

Épreuve	Créneau de retrait	Heure limite
GRF173 (solo)	Vendredi	Vendredi 15h30
GRF173 Relais	Vendredi	Vendredi 16h30
GRF92	Vendredi uniquement	Vendredi 22h00
GRF56	Vendredi ou samedi	Samedi 12h00, et avant le départ de la navette
GRF18	Vendredi ou samedi	Samedi, avant le départ de la navette ou de la course

Pièce à présenter : le QR code reçu par e-mail de Nextrun. Un tiers peut retirer un dossard sur présentation de ce QR code. Pour le GRF173 Relais, un membre de l'équipe peut retirer le dossard pour toute l'équipe.

Aucun dossard n'est remis si le dossier du participant est incomplet, ni après l'heure limite de son épreuve.

Au retrait, chaque coureur reçoit son dossard, son lot (sauf GRF18) et, pour les épreuves passant par une base vie, deux étiquettes « assistant base vie » (article 22). Le matériel n'est pas contrôlé au retrait, mais des contrôles inopinés ont lieu pendant l'épreuve (article 19).

L’organisation se réserve le droit d’ajouter des points de retraits des dossards en amont qui seront communiqués aux coureurs par mail et via nos réseaux sociaux.

14

Sacs de base vie

Les coureurs du GRF173 et du GRF92 peuvent faire acheminer un sac personnel sur certaines bases vie. Le GRF173 Relais, le GRF56 et le GRF18 ne bénéficient pas de ce service.

Base vie	Couleur d'étiquette	GRF173	GRF92
Dinéault (km 36)	Vert	1 sac	—
Lanvéoc (km 82)	Bleu	1 sac	—
Camaret-sur-Mer (km 119)	Rouge	1 sac	1 sac
Saint-Hernot (km 153)	Noir	1 sac	1 sac

Format : seuls les sacs fournis par l'Organisation (40 × 50 cm, fermeture par lacet) sont acceptés. Chaque sac porte l'étiquette fournie par l'Organisation, glissée dans la pochette prévue, à la couleur de la base vie de destination et au numéro de dossard du coureur.

Dépôt : uniquement au village GRF de Telgruc-sur-Mer, aux horaires de retrait des dossards. Aucun sac n'est pris en charge ailleurs.

- GRF173 : dépôt au plus tard le vendredi 17 septembre 2027 à 15h30 ;
- GRF92 : dépôt au plus tard le vendredi 17 septembre 2027 à 22h00.

Contenu interdit : objets en verre, objets de valeur (argent, papiers d'identité, bijoux, appareils électroniques non nécessaires à la course), produits dangereux ou inflammables, liquides mal fermés. Le sac doit pouvoir être fermé.

Retour : les sacs sont rapatriés au village de Telgruc-sur-Mer après la fermeture de chaque base vie. Ils sont récupérables jusqu'au dimanche 19 septembre 2027 à 12h00. Passé ce délai, les sacs non récupérés et leur contenu sont détruits.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des sacs et de leur contenu.

15

Navettes vers les départs

Les départs du GRF92, du GRF56 et du GRF18 ont lieu hors de Telgruc-sur-Mer. Une navette au départ de Telgruc-sur-Mer est proposée en option payante (5 €), à réserver lors de l'inscription. Elle est réservée aux coureurs ayant souscrit l'option, sur présentation du dossard.

Épreuve	Départ de la navette	Lieu de prise en charge	Départ de la course
GRF92	Samedi 5h45	Plage de Telgruc-sur-Mer	6h30 — Espace nautique de Lanvéoc
GRF18	Samedi 9h00	Plage de Telgruc-sur-Mer	10h00 — Plage de Sainte-Anne-la-Palud
GRF56	Samedi 11h00	Plage de Telgruc-sur-Mer	12h30 — Port de Camaret-sur-Mer

Les coureurs n'ayant pas réservé la navette rejoignent le départ par leurs propres moyens. Le stationnement au départ et le retour à leur véhicule après l'arrivée sont à leur charge.

Aucune navette n'attend un coureur en retard.

16

Programme

Jour	Heure	Programme	Lieu
Vendredi 17 sept.	12h00	Ouverture du retrait des dossards et du dépôt des sacs	Village — Telgruc-sur-Mer
Vendredi 17 sept.	14h30	Courses enfants scolaires (CP, CE, CM)	Village — Telgruc-sur-Mer
Vendredi 17 sept.	15h30	Heure limite de retrait et de dépôt des sacs du GRF173	Village — Telgruc-sur-Mer
Vendredi 17 sept.	16h00	Départ du GRF173 (solo)	Centre nautique de Telgruc-sur-Mer
Vendredi 17 sept.	17h00	Départ du GRF173 Relais	Centre nautique de Telgruc-sur-Mer
Vendredi 17 sept.	22h00	Fermeture du retrait des dossards et du dépôt des sacs	Village — Telgruc-sur-Mer
Samedi 18 sept.	6h30	Départ du GRF92	Espace nautique de Lanvéoc
Samedi 18 sept.	8h00 – 12h00	Retrait des dossards (GRF56, GRF18)	Village — Telgruc-sur-Mer
Samedi 18 sept.	10h00	Départ du GRF18	Plage de Sainte-Anne-la-Palud
Samedi 18 sept.	12h30	Départ du GRF56	Port de Camaret-sur-Mer
Samedi 18 sept.	13h00	Remise des prix GRF18 et GRF173 Relais	Village — Telgruc-sur-Mer
Samedi 18 sept.	16h30 – 17h45	Courses enfants	Village — Telgruc-sur-Mer
Samedi 18 sept.	19h30	Remise des prix GRF173, GRF92 et GRF56	Village — Telgruc-sur-Mer
Samedi 18 sept.	23h59	Barrière d'arrivée de toutes les épreuves	Centre nautique de Telgruc-sur-Mer
Dimanche 19 sept.	12h00	Heure limite de récupération des sacs de base vie	Village — Telgruc-sur-Mer

L'accueil des coureurs est assuré jusqu'au dernier arrivant.

La course

17

Parcours, trace GPX et balisage

Dans une démarche éco-responsable et de protection des espaces traversés, les parcours ne sont pas balisés, à l'exception du GRF18 qui bénéficie d'un balisage par drapeaux.

- Les coureurs doivent suivre strictement la trace GPX officielle fournie par l'Organisation (montre GPS, smartphone ou GPS de randonnée).
- Un système d'orientation GPS fonctionnel est obligatoire pendant toute la course : smartphone avec batterie externe, ou montre GPS capable de suivre une trace.
- Des signaleurs sont positionnés aux endroits pouvant prêter à confusion ou présentant un danger. De nombreux points de détection sont répartis sur le parcours.
- Vigilance aux bifurcations : le GRF173 (solo) et le GRF92 passent par la base vie de Saint-Hernot, alors que le GRF56 et le dernier relayeur du GRF173 Relais n'y passent pas. Chaque coureur doit suivre sa propre trace et non le flux des autres coureurs.

Un serre-file ferme la marche de chaque épreuve pour la sécurité des participants.

18

GPS

Suivi des coureurs et balise de géolocalisation

Un suivi en temps réel via LiveTrail est mis en place par le chronométreur. Il permet aux proches de suivre les coureurs grâce aux points de détection des dossards. Le lien de suivi est communiqué dans la semaine précédant la course.

Balise de géolocalisation : proposée en option facultative (25 €) sur le GRF173, le GRF173 Relais, le GRF92 et le GRF56. Elle doit être restituée à l'arrivée ou au poste d'abandon. Toute balise perdue ou non restituée est facturée au coureur au prix d'une balise neuve.

19



Matériel obligatoire

Le matériel obligatoire doit être porté par le coureur pendant toute la durée de l'épreuve. Pour le GRF173 Relais, chaque relayeur porte l'intégralité du matériel pendant son tronçon. Les bâtons sont interdits sur toutes les épreuves.

GRF173 (solo) :

- dossard personnel visible à tout moment et bracelet coureur ;
- montre GPS, GPS et/ou smartphone avec la trace GPX chargée ;
- batterie de secours pour le suivi GPX ;
- réserve d'eau de 1,5 litre minimum ;
- réserve alimentaire suffisante pour au moins 40 km en autonomie ;
- une lampe frontale avec batterie ou piles chargées, et une batterie ou un jeu de piles de secours pour cette lampe ;
- sifflet ;
- écocup personnelle (aucun gobelet sur les ravitaillements) ;
- couverture de survie ;
- téléphone portable chargé, allumé, sonnerie activée, dont le numéro est renseigné sur Nextrun (appel possible du PC Course) ;
- veste de pluie imperméable (un coupe-vent n'est pas une veste imperméable) ;
- LED rouge clignotante sur le sac, ou frontale équipée de ce système de visibilité.

GRF173 Relais, GRF92 et GRF56 :

- dossard visible à tout moment et bracelet coureur ;
- montre GPS, GPS et/ou smartphone avec la trace GPX chargée ;
- réserve d'eau de 1,5 litre minimum ;
- réserve alimentaire ;
- sifflet ;
- écocup personnelle ;
- couverture de survie ;
- téléphone portable chargé, allumé, sonnerie activée ;
- veste de pluie imperméable ;
- pour tout coureur évoluant de nuit (relayeurs des tronçons de nuit, départ du GRF92 à 6h30, arrivée après le coucher du soleil) : lampe frontale chargée et LED rouge clignotante sur le sac.

GRF18 :

- dossard personnel visible ;
- réserve d'eau et réserve alimentaire suffisantes ;
- téléphone portable chargé ;
- veste coupe-vent ou imperméable selon la météo ;
- écocup personnelle ;
- couverture de survie recommandée.

Kits canicule et pluie : selon les prévisions météo, l'Organisation peut décider d'activer l'un ou l'autre kit. La décision est annoncée par e-mail et sur les réseaux sociaux à J-5, soit le dimanche 12 septembre 2027. Le kit activé devient alors obligatoire, en complément du matériel ci-dessus.

19



Kit canicule

Épreuve	Matériel ajouté
GRF173 (solo)	Réserve d'eau portée à 2 litres minimum ; couvre-chef couvrant tête et nuque (casquette, casquette légionnaire ou bandana) ; lunettes de soleil avec protection UV ; crème solaire en quantité suffisante pour réapplication. Fortement recommandé : vêtement léger à manches longues anti-UV
GRF173 Relais, GRF92, GRF56	Réserve d'eau portée à 2 litres minimum ; couvre-chef anti-soleil (casquette, bandana, buff) ; lunettes de soleil ; crème solaire
GRF18	Réserve d'eau d'un litre minimum ; couvre-chef anti-soleil

19



Kit Pluie

Épreuve	Matériel ajouté
GRF173 (solo)	Gants imperméables ou étanches ; sur-pantalon ou pantalon imperméable ou déperlant ; bonnet ou buff chaud ; sac étanche ou housse de protection pour les affaires de rechange, le téléphone et les batteries. Fortement recommandé : chaussures à bonne accroche, les sentiers du littoral devenant glissants
GRF173 Relais, GRF92, GRF56	Gants imperméables ou étanches ; sac ou housse étanche pour le téléphone et les batteries. Recommandé : bonnet ou buff en cas de passage de nuit ou tôt le matin
GRF18	Veste imperméable obligatoire (et non un simple coupe-vent). Recommandé : housse étanche pour le téléphone

Contrôles : le matériel n'est pas contrôlé au retrait des dossards. Des contrôles inopinés peuvent être effectués à tout moment (départ, bases vie, points d'eau, parcours, arrivée) par l'Organisation ou ses représentants. L'absence de matériel obligatoire ou le refus d'un contrôle entraîne la disqualification (article 26).

20

Ravitaillements, points d'eau et bases vie

Pour éviter le gaspillage alimentaire, la course se pratique en semi-autonomie : le coureur gère lui-même son alimentation.

- GRF173 (solo) et GRF92 : sur les bases vie, l'Organisation fournit uniquement de l'eau plate et de l'eau chaude. Le coureur se ravitaille avec ce qu'il a placé dans ses sacs de base vie (article 14).
- GRF173 Relais et GRF56 : autonomie alimentaire totale. Seule de l'eau froide est proposée.
- Sur les points d'eau, seule de l'eau plate est fournie.
- Des surprises alimentaires peuvent être proposées sur certains points, mais les coureurs ne doivent pas compter dessus.

L'eau distribuée est celle du réseau public. Aucune eau en bouteille n'est distribuée sur le parcours ; en cas de sensibilité à l'eau du réseau, le coureur doit s'adapter.

Km (GRF173)	Site	Type	GRF173	Relais	GRF92	GRF56
27	Sainte-Marie-du-Menez-Hom	Point d'eau	Oui	Oui	—	—
36	Dinéault	Base vie (relais 1 → 2)	Oui	Oui	—	—
60	Landévennec	Point d'eau	Oui	Oui	—	—
82	Lanvéoc	Base vie (relais 2 → 3)	Oui	Oui	Départ	—
102	Pointe des Espagnols	Point d'eau	Oui	Oui	Oui	—
119	Camaret-sur-Mer	Base vie (relais 3 → 4)	Oui	Oui	Oui	Départ
132	Goulien	Point d'eau	Oui	Oui	Oui	Oui
145	Cap de la Chèvre	Point d'eau	Oui	Oui	Oui	Oui
153	Saint-Hernot	Base vie	Oui	Non	Oui	Non
158	Morgat	Point d'eau	Oui	Oui	Oui	Oui
165	L'Aber	Point d'eau	Oui	Oui	Oui	Oui
173	Telgruc-sur-Mer	Arrivée	Oui	Oui	Oui	Oui

Les kilométrages propres au GRF92, au GRF56 et à chaque tronçon du relais sont précisés dans le road-book.

GRF18 : un point d'eau à mi-parcours.

Les distances et les temps entre deux points peuvent être importants : chaque coureur doit s'équiper en conséquence, particulièrement en cas de forte chaleur.

21

Barrières horaires

Des barrières horaires sont mises en place pour garantir la sécurité des participants, des bénévoles et du dispositif de course. Elles sont identiques pour toutes les épreuves empruntant le tronçon commun, chaque course rejoignant ce tronçon à son point de départ.

- Sur une base vie, la barrière est **l'heure limite de départ** : tout coureur encore présent sur la base vie à cette heure est mis hors course.
- Sur un point d'eau et à l'arrivée, la barrière est l'heure limite de passage.

Km (GRF173)	Site	Barrière	Type	Épreuves concernées
36	Base vie de Dinéault	Vendredi 23h30	Départ de la base vie	GRF173, Relais
82	Base vie de Lanvéoc	Samedi 7h30	Départ de la base vie	GRF173, Relais
119	Base vie de Camaret-sur-Mer	Samedi 13h00	Départ de la base vie	GRF173, Relais, GRF92
153	Base vie de Saint-Hernot	Samedi 20h00	Départ de la base vie	GRF173, GRF92
165	Point d'eau de L'Aber	Samedi 22h15	Passage	GRF173, Relais, GRF92, GRF56
173	Arrivée à Telgruc-sur-Mer	Samedi 23h59	Passage	Toutes les épreuves

Temps limites : 32 heures pour le GRF173 (solo) et 31 heures pour le GRF173 Relais. Le GRF18 n'a pas de barrière intermédiaire : l'arrivée doit être franchie avant le samedi 18 septembre 2027 à 23h59.

Tout coureur hors délai est mis hors course (articles 25 et 26). Pour le relais, les règles de l'article 9 s'appliquent.

22

Assistance, accompagnateurs et pacer

Le téléphone portable est un allié de sécurité essentiel : le PC Course peut contacter un coureur pour lui demander de porter assistance à autrui ou pour l'avertir d'un danger (météo, parcours…).

Assistance personnelle :

- l'assistance logistique et alimentaire est autorisée uniquement dans les bases vie (Dinéault, Lanvéoc, Camaret-sur-Mer, Saint-Hernot) ;
- sur les points d'eau, l'assistance personnelle est limitée au ravitaillement en eau ;
- toute assistance en dehors de ces zones est interdite et sanctionnée (article 26).

Accès aux bases vie :

- deux assistants maximum par coureur, identifiés par les deux étiquettes « assistant base vie » remises au retrait du dossard ;
- les assistants accèdent à l'espace base vie 15 minutes avant l'heure de passage estimée de leur coureur et le quittent avec lui ;
- les chiens tenus en laisse sont tolérés ;
- les enfants sont autorisés, sous la responsabilité de leurs parents ;
- les assistants doivent respecter les consignes des bénévoles et les zones réservées aux coureurs.

Pacer (accompagnant) :

- autorisé uniquement sur le GRF173 (solo), à partir de la base vie de Saint-Hernot et jusqu'à l'arrivée ;
- un seul pacer par coureur, inscrit gratuitement sur Nextrun avant le dimanche 5 septembre 2027 à 23h59 ; le pacer doit être majeur ;
- le pacer porte le dossard pacer distinctif remis par l'Organisation, qui lui donne accès aux points d'eau de Morgat et de L'Aber et aux secours de l'événement ;
- il ne doit en aucun cas porter le matériel ou l'alimentation du coureur, ni le ravitailler hors des zones prévues ;
- il n'est ni chronométré, ni classé, ni récompensé ;
- tout accompagnement en dehors de ce cadre (lièvre, accompagnant non inscrit) est sanctionné (article 26).

Sécurité

23 Sécurité et secours

L'Organisation met en place un dispositif de sécurité et de secours adapté à l'événement, en lien avec les autorités compétentes, les communes, les services de secours, les bénévoles, les signaleurs et les prestataires agréés.

- Médecins, infirmiers et secouristes sont à disposition des coureurs. L'évacuation vers un centre hospitalier est réalisée par le moyen le plus adapté si nécessaire.
- Des kinésithérapeutes et des podologues sont présents sur le parcours et à l'arrivée.
- Le numéro du PC Course figure sur le dossard.
- Chaque participant doit porter assistance à toute personne en difficulté et prévenir immédiatement le PC Course, un bénévole, un signaleur ou un secouriste.
- Les services médicaux et l'Organisation sont habilités à mettre hors course tout participant jugé inapte à poursuivre. En cas de nécessité, les secours publics peuvent être appelés et prennent alors la direction des opérations.

24 Circulation et Code de la route

Certaines portions du parcours et des abords des sites empruntent ou traversent des routes ouvertes à la circulation. Les coureurs, pacers et assistants doivent :

- respecter le Code de la route ;
- emprunter obligatoirement les couloirs, passages et traversées prévus par l'Organisation ;
- se conformer aux consignes des signaleurs et des agents de sécurité ;
- rester visibles de nuit (LED rouge clignotante, frontale).

Tout non-respect de ces règles peut être sanctionné (article 26).

25 Abandon et rapatriement

Tout abandon doit être signalé immédiatement au PC Course, au numéro figurant sur le dossard. Hors blessure grave, les abandons s'effectuent sur une base vie ou un point d'eau. Le coureur conserve son dossard. La balise de géolocalisation, si elle a été louée, est restituée au poste d'abandon.

Un rapatriement jusqu'à Telgruc-sur-Mer est proposé au coureur seul ; les accompagnateurs ne sont pas pris en charge. Selon la disponibilité des navettes, l'attente au point de rendez-vous peut être plus ou moins longue. Un coureur mis hors course (barrière horaire, décision médicale ou de l'Organisation) suit la même procédure.

Sanctions, classements et récompenses

26

Pénalités et sanctions

Les manquements au règlement sont sanctionnés selon le barème suivant. Les pénalités de temps s'ajoutent au temps de course du coureur.

Manquement au règlement	Pénalité
Coupe représentant un raccourci hors trace GPX entre deux points de contrôle	Pénalité d'une heure minimum
Absence de matériel obligatoire de sécurité (article 19, y compris kit activé)	Disqualification
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Jet de déchets volontaire par un concurrent ou un membre de son entourage	Disqualification
Non-respect des personnes (Organisation, bénévoles, signaleurs, secours, coureurs). Tout participant dont les supporters font preuve d'incivilités ou refusent de respecter les consignes de l'Organisation est pénalisé	Disqualification
Non-assistance à personne en difficulté	Disqualification
Absence de passage à un point de contrôle	Disqualification après décision du PC Course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification après décision du PC Course
Refus d'un contrôle antidopage	Disqualification et procédure AFLD
Départ d'une base vie ou passage à un point de contrôle après l'heure limite (article 21)	Élimination (mise hors course)
Accompagnement sur le parcours (lièvre, accompagnant non inscrit...), hors pacer inscrit du GRF173 à partir de Saint-Hernot	Pénalité d'une heure minimum
Assistance illicite en dehors des zones autorisées, ou échange de poche à eau	Pénalité de trois heures minimum
Triche : utilisation d'un moyen de transport motorisé, partage ou échange de dossard (hors passage de relais réglementaire)...	Disqualification
Utilisation de bâtons	Disqualification

Tout autre manquement au présent règlement, notamment au Code de la route ou aux consignes de circulation (article 24), peut entraîner une pénalité, une mise hors course ou une disqualification décidée par la direction de course.

Tout coureur disqualifié pour triche ou pour son comportement peut être interdit d'inscription aux éditions suivantes du Grand Raid du Finistère.
Tout participant qui poursuit sa course malgré une mise hors course le fait sous sa seule responsabilité et n'est plus considéré comme participant officiel de l'événement.

27

Comportement des participants

Chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les bénévoles, les signaleurs, les secours, les riverains, les spectateurs, les partenaires et les membres de l'Organisation. Il est responsable du comportement de ses assistants et de son pacer.

Toute insulte, menace, violence verbale ou physique, dégradation de matériel ou comportement dangereux peut entraîner une mise hors course, une exclusion du site, une disqualification, une interdiction de participation aux éditions futures et, le cas échéant, un signalement aux autorités compétentes.

28

Chronométrage, classements et récompenses

Les épreuves adultes sont chronométrées et donnent lieu à un classement, publié sur le site officiel de l'événement et/ou sur le site du chronométreur. Les épreuves sont inscrites au calendrier de la Fédération Française d'Athlétisme et référencées auprès de l'ITRA et de l'UTMB Index. Les courses enfants ne donnent lieu à aucun classement.

Récompenses :

- GRF173, GRF92, GRF56 et GRF18 : les trois premiers hommes et les trois premières femmes du classement général ;
- GRF173 Relais : la première équipe Hommes, la première équipe Femmes et la première équipe Mixte.

Il n'y a ni classement par catégorie d'âge récompensé, ni prime en argent.

Cérémonie	Heure	Lieu
Remise des prix GRF18 et GRF173 Relais	Samedi 18 septembre 2027 — 13h00	Village — Telgruc-sur-Mer
Remise des prix GRF173, GRF92 et GRF56	Samedi 18 septembre 2027 — 19h30	Village — Telgruc-sur-Mer

Les récompenses ne sont remises qu'aux participants présents lors de la cérémonie, sauf décision contraire de l'Organisation. Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables.

29

Médaille finisher et lot

Une médaille finisher est remise à chaque participant franchissant la ligne d'arrivée de Telgruc-sur-Mer avant la barrière horaire, sur toutes les épreuves adultes, y compris le GRF18. Pour le GRF173 Relais, chacun des quatre relayeurs d'une équipe arrivée dans les délais reçoit une médaille.

Un lot est remis à chaque participant au retrait du dossard.

30

Réclamations

Toute réclamation relative au classement ou au déroulement sportif doit être adressée par écrit à l'Organisation (contact@grandraiddufinistere.bzh) dans un délai de deux jours suivant l'arrivée ou la publication des résultats.

La décision de l'Organisation est souveraine. Aucune réclamation ne peut remettre en cause une décision médicale ou une décision prise pour des raisons de sécurité.

Dispositions générales

31

Assurances et responsabilité

L'association organisatrice a souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'Assur Connect, couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de ses préposés et de tous les participants. Pour les participants, cette garantie est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion de l'événement et intervient en complément ou à défaut d'autres assurances. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.
Chaque participant doit obligatoirement être titulaire d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche, de secours et de rapatriement. Une telle assurance peut être souscrite auprès du partenaire Assur Connect :
https://grandraiddufinistere.assur-connect.com/
L'assurance responsabilité civile de l'Organisation ne couvre pas les dommages corporels, matériels ou immatériels subis par le participant lui-même. Chaque participant demeure responsable de son état de santé, de son niveau d'entraînement, de ses effets personnels, de son comportement et du respect des consignes.
L'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradation ou d'oubli d'effets personnels.

32

Droit à l'image

Par sa participation, chaque participant autorise l'Organisation, ses prestataires, ses partenaires médias et ses ayants droit à capter, utiliser, reproduire et diffuser son image, sa voix, son nom et sa prestation sportive dans le cadre de la promotion de l'événement, sur tous supports (site internet, réseaux sociaux, affiches, vidéos, reportages, communiqués, dossiers de presse, supports partenaires, archives). Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour la durée légale applicable et dans le monde entier.
Toute demande particulière relative au droit à l'image doit être adressée avant l'événement à contact@grandraiddufinistere.bzh.

33

Données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion de l'événement : inscriptions, vérification des justificatifs, dossards, navettes, chronométrage, résultats, sécurité, informations pratiques et obligations légales.
Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression de ses données. Ces droits s'exercent auprès de l'Organisation : contact@grandraiddufinistere.bzh.
Les données sont hébergées par la plateforme d'inscription Nextrun et peuvent être transmises aux seuls prestataires nécessaires à l'organisation (chronométreur, plateforme d'inscription, assureur, services de secours, autorités compétentes si nécessaire).

34

Communications

Le participant accepte de recevoir les communications strictement nécessaires à l'organisation de l'événement : confirmation d'inscription, pièces manquantes, informations pratiques, retrait des dossards, activation des kits, consignes de sécurité, modifications, résultats et informations post-course.
L'inscription à la newsletter et la réception d'offres partenaires reposent sur un consentement spécifique, révocable à tout moment via le lien de désinscription présent dans les e-mails.

35

Modification, report ou annulation de l'événement

En cas de force majeure ou d'événement indépendant de la volonté de l'Organisation mettant en danger la sécurité des participants, des officiels et des bénévoles (intempéries, alerte météo, décision administrative, crise sanitaire, catastrophe naturelle, indisponibilité d'un site, impossibilité logistique majeure...), une épreuve peut être adaptée, neutralisée, interrompue, reportée ou annulée, même en cours.
En cas d'interruption ou de neutralisation d'une épreuve en cours, aucun classement n'est établi pour cette épreuve.
Si une telle décision survient sur ordre des services de l'État, l'Organisation est déchargée de toute obligation de remboursement.
Dans les autres cas, les modalités éventuelles de compensation sont définies par l'Organisation en fonction de la situation et des frais déjà engagés. Aucune indemnité complémentaire ne peut être réclamée.

36

Acceptation des risques

Chaque participant reconnaît que la participation à une épreuve de course à pied en nature comporte des risques, notamment : chute, blessure, collision, malaise, fatigue, hypothermie, déshydratation, intempéries, difficultés liées au terrain, perte d'itinéraire sur parcours non balisé, course de nuit, circulation routière, présence d'animaux ou d'insectes, et tout autre risque inhérent à une activité sportive en extérieur, en semi-autonomie ou en autonomie.

En s'inscrivant, le participant déclare accepter ces risques et participer sous sa propre responsabilité, dans le respect du présent règlement.

37

Acceptation du règlement

L'inscription à l'une des épreuves du Grand Raid du Finistère 2027 implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement et de ses mises à jour éventuelles. Le participant reconnaît en avoir pris connaissance avant son inscription.

L'Organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour tenir compte d'une évolution réglementaire, administrative, sanitaire, sécuritaire ou organisationnelle. La version applicable est celle publiée sur le site officiel de l'événement à la date de l'épreuve.